

ÉTUDIER EN PAIX ENSEIGNER EN PAIX

Livre Blanc



Sommaire



CHAPITRE 1 PERMETTRE AUX ÉLÈVES D'ÉTUDIER EN PAIX	4
CHAPITRE 2 PERMETTRE AUX PROFESSEURS D'ENSEIGNER EN PAIX	12
CHAPITRE 3 PERMETTRE DES RENCONTRES APAISÉES AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES	19
CHAPITRE 4 POUR ALLER PLUS LOIN... REPENSER L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS	26
ANNEXE	32

Introduction

CHAQUE ÉLÈVE DOIT DISPOSER DU DROIT FONDAMENTAL D'ÉtudIER EN PAIX.

Or au sein de l'école française, la possibilité de suivre une scolarité dans de bonnes conditions est aujourd'hui, pour un grand nombre d'élèves, largement mise en cause par certains désordres.

Nous entendons par désordres scolaires l'ensemble des perturbations empêchant les élèves et leurs professeurs de travailler paisiblement.

- Comment un élève peut-il étudier en paix en étant quotidiennement la cible des moqueries et des brimades de ses camarades ?
- Comment un élève peut-il étudier en paix si les bruits et les bavardages dans la classe ne lui permettent pas d'entendre ce que dit le professeur ?
- Comment des élèves peuvent-ils étudier en paix si leurs parents se trouvent régulièrement en conflit avec les professionnels de l'école ?
- Comment un professeur peut-il enseigner en paix en étant régulièrement chahuté ou insulté par ses propres élèves ?

Les brimades, les chahuts et les insultes sont devenus le quotidien d'un grand nombre d'élèves et de professeurs.

Ainsi l'une des missions les plus essentielles du service public ne parvient-elle plus à être assurée dans de bonnes conditions.

- De combien d'échecs scolaires les brimades et les chahuts sont-ils responsables ?
- Combien de vies professionnelles les chahuts et les insultes ont-ils brisées ?

Renouer avec l'autorité à l'école en garantissant aux élèves et aux professeurs des conditions d'études paisibles doit être une priorité pour tout citoyen soucieux de l'avenir de la jeunesse.

Le Centre ReSIS s'est, dès sa création, engagé dans la lutte contre toutes les souffrances scolaires. Nous avons développé plusieurs dispositifs visant à traiter les situations de brimades entre élèves comme les situations de classes difficiles, bavardes ou chahuteuses.

Avec ce Livre Blanc, nous souhaitons présenter l'ensemble de nos analyses et de nos propositions pour faire face à tous les désordres scolaires et permettre à chacun d'étudier et d'enseigner en paix.

Chapitre 1

PERMETTRE AUX ÉLÈVES D'ÉtudIER EN PAIX

BRIMADES ET CHAHUT SCOLAIRES DES PHÉNOMÈNES TRÈS SEMBLABLES, SOURCES DE PROFONDES INÉGALITÉS

Les brimades entre élèves et le chahut scolaire présentent bien des similitudes :

- Ce sont des **effets de groupe**.
- Des **phénomènes de longue durée**.
- Des **processus mimétiques** dans lesquels les interactions entre les membres du groupe sont décisives.
- **Les rires, les moqueries, les surnoms** jouent un rôle essentiel.
- Ceux qui en sont les victimes éprouvent souvent **une grande difficulté à se défendre** par eux-mêmes.
- **Les sanctions s'avèrent inefficaces quand elles ne sont pas contre-productives**.
- Les **conséquences psychologiques pour les victimes** sont identiques : stress, perte de confiance, anxiété, dépression...

Il n'est pas rare d'entendre déplorer que l'école ne parvienne pas à réduire les inégalités sociales.

Mais ne devrait-elle pas en priorité se charger de réduire les inégalités dont elle est elle-même responsable ? C'est-à-dire de permettre à chaque élève d'étudier en paix.

Car, entre deux scolarités, l'une se déroulant dans la paix et l'autre dans le chahut ou sous les moqueries, ce sont de profondes inégalités qui se creusent et qui frapperont les élèves qui ne trouveront pas hors de l'école le soutien nécessaire.



“

Pour permettre aux élèves de vivre une scolarité sans brimades ni chahut, les établissements doivent être dotés :

- De dispositifs pour traiter les situations de brimades,
- De protocoles pour faire face aux classes difficiles.

”

Données chiffrées

HARCÈLEMENT ET BRIMADES

UN VÉRITABLE ENFER POUR 3 À 5 % DES ÉLÈVES

- 3 % des écoliers,
 - 5 % des collégiens
 - 3 % des lycéens
- } cumulent
entre 5 et 8
brimades
régulières

Source : Grilles auto-évaluation fournies par le ministère et remplies par les élèves dans le cadre de la journée Non au harcèlement (parution 2025)

**COMBIEN D'ÉLÈVES
SE RENDENT
CHAQUE JOUR
EN CLASSE
LA PEUR AU VENTRE ?**

CHAHUTS SCOLAIRES

UN LYCÉEN SUR DEUX N'ENTEND PAS CE QUE DIT LE PROFESSEUR

- 42 % des élèves français déclarent que leurs camarades n'écoutent pas ce que dit le professeur.
- 39 % déclarent que le temps d'apprentissage est réduit car l'enseignant doit attendre longtemps que les élèves se calment.
- Un élève sur deux déclare qu'il y a du bruit et du désordre dans la plupart des cours.

Source : PISA 2022

**DANS COMBIEN DE CLASSES,
S'AVÈRE-T-IL DIFFICILE
VOIRE IMPOSSIBLE
D'APPRENDRE TANT LE
DÉSORDRE EST IMPORTANT ?**

Etude de cas

L'ENDROIT OÙ L'ÉLÈVE VICTIME DE BRIMADES EST LE PLUS EN DIFFICULTÉ, C'EST DANS LA CLASSE OÙ RÈGNE LE DÉSORDRE.

L'ENDROIT OÙ IL EST LE PLUS DIFFICILE DE REPÉRER LA SITUATION D'UN ÉLÈVE HARCELÉ, C'EST AUSSI DANS LA CLASSE OÙ RÈGNE LE DÉSORDRE.

Témoignage d'un lycéen en classe de seconde :

En cours de mathématiques, il se passait pas mal de choses. Des jets d'objets. On se déplaçait sans demander la permission. C'étaient des jets d'encre pour abîmer les vêtements de ceux qui étaient devant. C'était vraiment le désordre. Les élèves prenaient la liberté de faire tout ce qu'ils voulaient. Un jour, ça a été pire que tout. Il y avait des cris, des déplacements, des jets d'objets. Tout ce qu'on peut imaginer et qui ne se fait pas dans une classe.

À un moment, le professeur a commencé à ne plus pouvoir supporter. Il a demandé qui étaient les délégués et s'ils pouvaient aller chercher la CPE. Le premier a refusé parce que l'élève la plus perturbatrice était une de ses copines. Le deuxième c'était moi et je suis allé chercher la CPE.

À partir de ce moment, c'est devenu infernal : des insultes sans arrêt, des jets d'objets, des projectiles qui me visaient directement, à chaque fois j'étais la cible. Pendant trois mois, je n'ai plus eu un seul moment de paix. Tout accumulé, je n'en pouvais plus : je cherchais tout ce qu'on peut trouver comme excuse. Un jour, c'étaient les maux de ventre, un jour c'était l'envie de vomir. J'essayais toujours de trouver un moyen pour éviter d'aller au lycée.

Le professeur principal de ma classe a appelé à la maison au sujet de mes absences. Depuis le début de l'année scolaire, il m'avait bien cerné. Il avait bien compris ce qui s'était passé et c'est lui qui a mis mes parents au courant. Moi, je m'étais enfermé dans le silence qui me paraissait être la seule solution. Il s'est expliqué clairement avec tous les élèves de la classe et particulièrement avec les trois ou quatre principaux meneurs. Il leur a dit qu'il avait compris leur manège, qu'il fallait qu'ils arrêtent parce que ça pouvait aller très loin.

Ça a cessé une semaine, une semaine pendant laquelle dans tous les cours, cours de mathématiques compris, j'avais la paix. Et après ça a recommencé. Oui, ça a recommencé : les jets d'encre, les boulettes de papier.

Nos recommandations pour lutter contre les brimades et le chahut

01

POUR VAINCRE LE HARCÈLEMENT, UNE ÉQUIPE PAR ÉTABLISSEMENT

C'est le projet porté par le Centre ReSIS depuis sa création en 2019. Il faut que chaque élève victime de brimades trouve au sein même de son école le secours d'un adulte afin que

AUCUNE VICTIME NE SOIT ABANDONNÉE À SA SOLITUDE.

Il faut que chaque élève participant à des brimades soit confronté au sein de l'école à un adulte qui le conduise à cesser ses agissements afin que

AUCUNE SITUATION NE SOIT LAISSÉE SANS RÈGLEMENT.

02

DÉVELOPPER LA MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE (MPPfr)

La MPPfr est inspirée des travaux du chercheur suédois Anatol Pikas et adaptée au contexte scolaire français par Jean-Pierre Bellon et Marie Quartier.

Elle consiste en :

- **Un soutien sans faille de la victime** rencontrée régulièrement par un adulte attentif et bienveillant.
 - **Des entretiens individuels avec les auteurs ou témoins de brimades** au cours desquels avec courtoisie mais fermeté, ils sont incités à venir en aide à la victime.
 - **Une écoute attentive et soutenante** des parents de la victime.
-

03

LE PROTOCOLE ReSIS CLASSES DIFFICILES (PRCD)

En s'appuyant sur les valeurs de la MPPfr et en fédérant les équipes enseignantes et éducatives avec le soutien du chef d'établissement, ce protocole met en place un dispositif visant à associer les élèves au règlement des problèmes de chahut, d'incivilités et de désordre en classe.

L'intérêt du protocole :

- L'effet de groupe est défait, rendant à chacun la possibilité d'avoir son propre jugement sur la situation.
- Les élèves sont pris au sérieux, et plus particulièrement la volonté d'apprendre de la majorité.
- Les véritables responsables du désordre sont identifiés et, le cas échéant, sévèrement sanctionnés.

Nos recommandations pour lutter contre les brimades et le chahut

L'avis de l'inspection générale sur la MPP

Les équipes adhèrent majoritairement à la MPP en raison des valeurs éducatives qu'elle porte. Elle leur apprend à mieux communiquer avec les familles et ouvre leur regard sur les élèves car son approche « non blâmante » et moins répressive engage des relations plus sereines qui reposent davantage sur la confiance. [...]

La culture de la préoccupation partagée participe d'une éthique éducative qui gagnerait à être installée et répandue au niveau national au sein des équipes pédagogiques de toutes les écoles, collèges et lycées, publics et privés, et pas seulement pour les situations suspectées d'être de l'intimidation ou du harcèlement mais pour toute situation de souffrance relationnelle entre élèves, car, non blâmante, elle respecte et met en œuvre les principes d'éducabilité et d'engagement collectif et bienveillant. Elle promeut les valeurs humaines de respect mutuel, de fraternité, de solidarité et d'entraide entre élèves et adultes. Elle repose sur les facteurs valorisés par les travaux en psychologie et en éducation sur le bien-être à l'école, notamment le respect des droits et des besoins psychologiques fondamentaux des enfants et combat la stigmatisation, l'autoritarisme et l'exclusion qui, en apportant des réponses violentes aux situations de tension, préparent les violences de demain. Bien conduite, la MPP peut être un facteur de renforcement du climat relationnel de confiance au sein de l'école.

Rapport de l'IGEN, Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité, novembre 2024

”

Le bilan de l'application du PRCD dans l'académie de Nancy-Metz

LE PRCD A ÉTÉ MIS EN PLACE DANS 11 CLASSES AU COURS DU PRINTEMPS 2025.

- **Un accord entre élèves et professeurs sur le mauvais climat de classe.** Élèves et professeurs semblent entièrement s'accorder pour constater le mauvais état du climat au sein des classes.
- **Des élèves acceptant volontiers le principe de l'expérimentation.** Les élèves, placés dans une situation originale, où ils ne sont aucunement accusés, ni rendus responsables des désordres, mais considérés comme sources de proposition, participent très volontiers à l'expérience en fournissant un grand nombre de suggestions (entre 6 et 12 suggestions, selon les établissements).
- **Des suggestions pleines de bon sens.** Les élèves rencontrés semblent avoir pris très au sérieux la tâche qui leur était confiée. Aucune proposition irréalisable ou farfelue n'a été faite. Leurs propositions se rapportaient aux points suivants :
 - Un surcroît de sévérité demandé par un grand nombre d'élèves, des sanctions plus justes et graduées...
 - Des demandes de récompenses lorsque les comportements s'améliorent.
 - Des suggestions relatives à la disposition des élèves en cours.
 - Des conseils pour améliorer le comportement des élèves perturbateurs.
- **Des premiers signaux encourageants.** Les équipes ont constaté une sensible amélioration au sein des classes : le fait de n'être plus regardés comme des fauteurs de troubles, mais d'être soudain considérés comme acteurs dans la résolution des problèmes permet un changement significatif de la part des élèves.

DEUX DISPOSITIFS EFFICACES

PROTOCOLE RESIS CLASSES DIFFICILES ET MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE : DEUX DISPOSITIFS REPOSANT SUR LES MÊMES PRINCIPES

Dans les deux cas :

- **L'approche est non accusatrice** : en alliant courtoisie et détermination, les adultes montrent aux élèves leur ferme résolution de faire cesser les perturbations et les brimades.
- **Les élèves trouvent face à eux le front uni** des adultes déterminés à faire cesser brimades et chahuts.
- **Les élèves sont incités à participer à la résolution d'un problème** dans lequel ils sont directement impliqués. Invités à trouver par eux-mêmes des suggestions, ils peuvent sortir du processus la tête haute sans se sentir rabaissés ou humiliés.
- **La sanction** intervient seulement lorsque les élèves refusent de coopérer.
- Quoique non blâmants, **ces dispositifs confortent l'autorité des adultes dans l'établissement**. Les intervenants adoptent, en effet, une attitude qui ne relève ni de la coercition, ni de la persuasion, mais qui consiste en une ferme et constante résolution de ne laisser aucune place ni aux brimades, ni aux désordres.

Etude de cas

UN EXEMPLE D'UTILISATION DU PRCD DANS UNE CLASSE DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Une classe d'une quinzaine d'élèves met en difficulté l'ensemble des professeurs. Le désordre règne, tous les élèves y participent sauf l'un d'entre eux, qui est par ailleurs pris comme bouc émissaire de ses camarades. À la Toussaint, les professeurs font le constat qu'avec cette classe ne fonctionne, ni menaces, ni cris, ni punitions. L'établissement ayant une équipe ressource formée à la Méthode de la Préoccupation Partagée, ils signalent l'élève en souffrance, mais celui-ci ayant été reçu, refuse toute aide des adultes, affirmant qu'une seule chose importe à ses yeux : pouvoir étudier. Le message est clair : l'élève souffre avant tout du désordre de la classe.

L'équipe décide alors de mettre en œuvre le Protocole ReSIS Classes Difficiles.

1ère étape – Rencontre de l'équipe des professeurs de la classe

Trois professeurs ont été volontaires pour mener le travail, avec le soutien de leurs collègues.

2ème étape – Réunion avec les élèves

Une bonne moitié de la classe se déclare désireuse de travailler. Trois élèves se sont totalement opposés au projet, en se conduisant de manière incorrecte.

3ème étape – Compte-rendu de la réunion pour l'ensemble des professeurs de la classe et décisions prises en commun

Les professeurs ont décidé de suivre tous la même règle : à la 2ème incivilité d'un élève, il était exclu de la classe.

4ème étape – Changements observés

S'appuyer sur la demande des élèves et tomber d'accord entre enseignants a permis de renforcer rapidement l'autorité des professeurs. La classe a changé d'ambiance, les élèves ont modifié leur comportement excepté les trois élèves qui avaient manifesté leur opposition au protocole.

5ème étape – Suivis individuels des élèves, mesures personnalisées

Ces trois élèves ont commis un nouvel acte sanctionnable et grave. Deux ont été définitivement exclus, le troisième a bénéficié d'un sursis et a complètement changé de comportement;

Conclusion

À la fin de l'année scolaire, les professeurs ont considéré que cette classe avait été complètement métamorphosée et qu'elle avait accompli une très bonne année.

Chapitre 2

PERMETTRE AUX PROFESSEURS D'ENSEIGNER EN PAIX

INSOLENCES ET INSULTES L'ÉCHEC DE L'ACTE ÉDUCATIF

Des données récentes ont révélé le nombre très important de professeurs ayant été insultés par leurs élèves dans l'exercice de leur métier.

La présence d'insultes n'a-t-elle pas pour effet immédiat de détruire la relation de confiance, sans laquelle l'acte éducatif s'avère parfaitement impossible ?

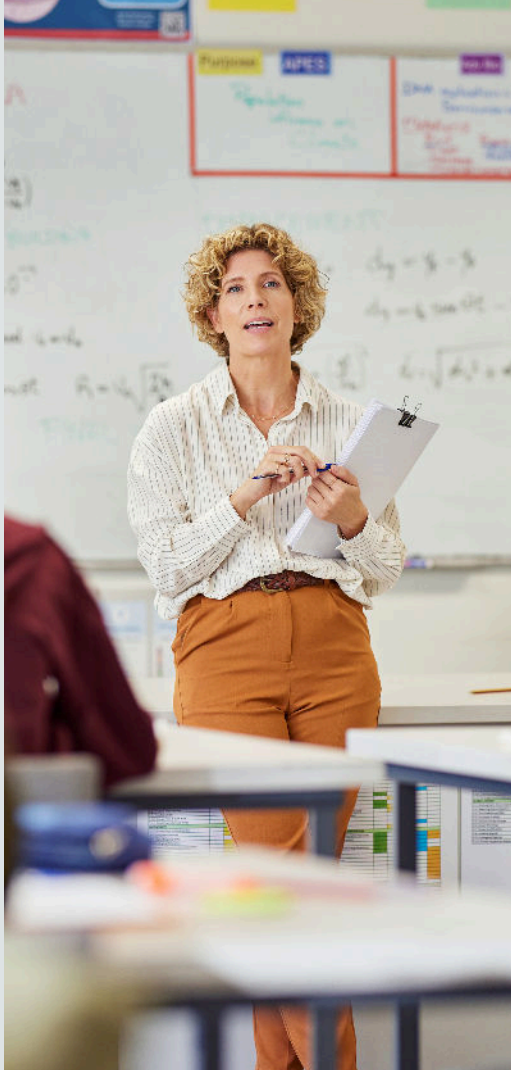
La plupart des administrations et des entreprises au contact avec le public mettent en place des protocoles, des formations pour accompagner les professionnels et leur permettre de savoir réagir en cas d'insultes, de menaces, d'agressions...

Pourquoi n'en est-il pas de même dans l'éducation ? Pourquoi les professeurs victimes d'insultes ou de chahuts sont-ils trop souvent tenus pour responsables des violences qu'ils subissent ?

Par ailleurs, les dispositifs permettant aux professionnels de réprimer les infractions scolaires sont anciens, peu efficaces et parfois jugés comme injustes.

N'est-il pas temps de les réformer ?

Les professionnels ont besoin de protocoles adaptés et d'un dispositif de sanctions efficace et juste.



“

Le chahut scolaire doit cesser d'être considéré comme un sujet tabou ; il doit être traité comme un authentique **risque professionnel** pour les enseignants et comme un **réel facteur d'échec** pour les élèves.

”

Données chiffrées

DES MILLIERS D'ENSEIGNANTS INSULTÉS CHAQUE ANNÉE

- 40,2% des enseignants reconnaissent avoir été victimes d'insultes au cours de l'année scolaire.
- Dans 78% des cas, l'auteur des injures s'avère être un élève.
- 15% des enseignants déclarent que ces insultes sont régulières (entre 3 et 5 fois ou plus sur une année scolaire).

Source : Autonome de solidarité, 2022

COMBIEN DE PROFESSIONNELS SONT-ILS CONTRAINTS D'EXERCER LEUR MÉTIER SOUS LES INSULTES ?

L'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) a pris l'initiative de réaliser, en 2013 puis en 2022, des enquêtes de victimation auprès des personnels du second degré, enquêtes réalisées par Éric Debarbieux et Benjamin Moignard.

Dès 2013, on apprenait que 42,5% des professeurs reconnaissaient avoir été insultés au cours de l'année scolaire.

Neuf ans plus tard, les résultats sont sensiblement identiques : 40,2% des enseignants disent avoir été victimes d'insultes ; les auteurs du rapport apportent en 2022 certaines précisions complémentaires : dans 78% des cas, l'auteur des injures s'avère être un élève.

Une projection des données de cette enquête sur l'ensemble des professeurs du second degré de l'enseignement public laisse apparaître des résultats alarmants : environ 120 000 enseignants seraient ainsi chaque année victimes d'insultes émanant de leurs élèves.

Plus de 35 000 le seraient de façon régulière (entre 3 et 5 fois par an).

Extrait de JP.Bellon et M.Quartier *Faire face aux désordres scolaires, 2024*



Etude de cas

En classe de 1^{ère} dans un lycée professionnel

Une professeure observe que, durant son cours en salle informatique, un élève consulte son téléphone portable, posé sur sa table. L'enseignante lui demande de bien vouloir le ranger ; l'élève refuse. La professeure lui demande alors de venir déposer le téléphone sur son bureau. Le lycéen refuse encore à plusieurs reprises et accompagne son refus du propos suivant : « Elle a décidé de me faire ch... cet après-midi ». L'élève se décide enfin à venir déposer le téléphone sur le bureau de la professeure, mais il le fait sans même se lever, en se déplaçant assis sur son fauteuil à roulettes. La sonnerie de la récréation retentit. Le lycéen revient vers le bureau de l'enseignante, toujours assis sur son fauteuil à roulettes et s'empare, d'un geste brusque, de son téléphone sans que l'autorisation de le récupérer lui ait été donnée. Une fois arrivé au niveau de la porte de sortie de la classe, alors que la professeure lui intime l'ordre de revenir, tout en lui tournant le dos, l'élève lui signifie de se taire au moyen d'un geste de la main.

Source : Jean-Pierre Bellon, *Renouer avec l'autorité à l'école, Dix mesures immédiates*, ESF Sciences Humaines, 2024

Le traitement de l'incident par l'établissement

- La professeure a rédigé un rapport d'incident circonstancié.
- Il a été demandé à l'enseignante ce qu'elle demandait comme sanction : elle a suggéré que l'élève soit exclu temporairement de l'établissement, qu'il compare en commission éducative et qu'il rédige une lettre d'excuses.
- L'élève a été reçu par le CPE qui l'a aidé à rédiger sa lettre d'excuses.
- L'élève est retourné en classe après avoir lu sa lettre, un sourire au coin des lèvres.

Notre analyse

- Absence de réelle sanction : une lettre d'excuses peut, au mieux, être considérée comme une demande de réparation.
- Professeur désavoué par la non prise en compte de sa demande de sanction.
- CPE ridiculisé, réduit à jouer le rôle du scribe de l'élève contrevenant.
- Retour quasi triomphal de l'élève en cours, non sanctionné.
- Effet désastreux auprès de la classe : on peut se montrer insolent et grossier envers un professeur sans être sanctionné.

Nos recommandations pour traiter les situations d'insolence et d'insultes

01

UN PROTOCOLE INSOLENCES ET INSULTES

Précautions à
prendre
en amont
de tout incident

- Établir en début d'année un contrat explicite sur les objectifs, les exigences.
- Imposer au sein des classes des règles de parfaite civilité.
- Veiller à toujours s'exprimer en direction des élèves avec courtoisie.
- Proscrire toute remarque blessante ou méprisante.
- Ne jamais porter de jugement sur les personnes.
- Évaluer seulement les actes et les travaux.
- Ne pas tomber dans le piège "accusation, justification, moralisation".
- Utiliser l'humour avec prudence; proscrire l'ironie ou le sarcasme.

Précautions à
prendre
au moment
de l'incident

- Ne jamais répondre à une provocation.
- Interrompre le cours.
- Constater l'incident avec solennité.
- Consigner les termes exacts employés et les actes commis.
- Mettre en œuvre des dispositions pour exclure l'élève contrevenant.
- Prévoir un exercice pour occuper la classe.

Précautions
à la suite
de l'incident

- Alerter immédiatement la direction.
- Demander à bénéficier de la protection fonctionnelle.
- Se souvenir que la réaction de l'agresseur lui appartient.
- Se débarrasser du sentiment de honte ou de culpabilité.
- Relater l'incident à ses collègues.

Nos recommandations pour traiter les situations d'insolence et d'insultes

02

LE CENTRE ReSIS DEMANDE LA CRÉATION DE CELLULES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE DÉBRIEFING

Les personnels victimes d'incivilités, d'insultes, de menaces ou encore ayant vécu un moment de tension en classe doivent pouvoir trouver une cellule d'accompagnement au sein de leur établissement – ou à défaut à proximité.

Il ne s'agit pas de cellules de crise ou de soutien psychologique ; de tels dispositifs peuvent exister par ailleurs et être sollicités en cas de besoin. Il s'agit plus précisément d'un accompagnement à caractère professionnel.

En travaillant auprès des professionnels de l'éducation ayant subi des violences, le psychiatre José-Mario Horenstein a, en effet, montré dès 1998 que le soutien qui s'avérait le plus déterminant et le plus efficace face à de telles situations restait celui apporté par les pairs.

Nos recommandations pour traiter les situations d'insolence et d'insultes

03

UN PROJET DE RÉFORME DES SANCTIONS

LE SYSTEME ACTUEL

Dans le 1er degré, un arrêté d'août 2023 a ouvert la possibilité d'exclure de l'école un élève perturbateur pour une durée allant jusqu'à 5 jours. Mais, en dehors de cette mesure qu'on imagine réservée aux cas les plus extrêmes, les professeurs des écoles restent démunis face aux cas d'indiscipline.

Dans le 2nd degré coexistent deux systèmes de pénalités, sans que l'on sache exactement quelles transgressions relèvent du premier ou du second : une fraude lors d'un contrôle ou un propos insolent seront-ils signalés au chef d'établissement et feront-ils ainsi l'objet d'une sanction disciplinaire ? Ou bien seront-ils traités à l'interne par l'enseignant qui décidera seul de la punition adaptée ?

Certaines sanctions, s'appliquant aux manquements graves, s'avèrent, dans les faits, moins contraignantes que certaines punitions, réservées aux infractions mineures : ainsi en est-il des sanctions du type avertissement ou blâme qui apparaissent à l'évidence moins contraignantes pour l'élève sanctionné qu'une punition de plusieurs heures de retenue.

UN DISPOSITIF ASSEZ ARBITRAIRE

Dans les fiches de ressources disponibles sur EDUSCOL, il est mentionné qu'aucune liste des fautes disciplinaires n'est établie.

Il est également précisé qu'il "appartient à l'autorité disciplinaire d'apprécier au cas par cas si tel ou tel manquement justifie qu'une sanction soit prononcée et laquelle".

Ainsi donc, collégiens et lycéens sont-ils placés dans l'ignorance des infractions qui pourraient leur être reprochées comme des pénalités qu'ils risqueraient d'encourir, les chefs d'établissement décidant seuls de l'opportunité de sanctionner et de la nature de la sanction. On ne saurait concevoir de système plus arbitraire.

Nos recommandations pour traiter les situations d'insolence et d'insultes

03

UN PROJET DE RÉFORMES DES SANCTIONS (suite)

8 PROPOSITIONS

1- ÉTABLIR UNE LISTE PRÉCISE DES INFRACTIONS SCOLAIRES

L'ensemble des actes, attitudes et propos qui ne peuvent trouver leur place au sein de l'école doivent être très précisément définis. Cette liste peut être établie en collaboration avec les élèves.

2- ÉTABLIR UN BARÈME DES PÉNALITÉS ENCOURUES

Une fois la liste des infractions établies, les classer en différentes catégories. Toutes les formes d'atteintes aux personnes doivent être sanctionnées par les pénalités les plus sévères.

3- DANS LE 2ND DEGRÉ, ABOLIR LA DISTINCTION ENTRE PUNITION ET SANCTION

La distinction entre punition et sanction a perdu toute signification, des punitions s'avérant plus frustrantes que certaines sanctions. Le prononcé de punitions par les enseignants peut revêtir la forme d'un pouvoir discrétionnaire perçu comme injuste par les élèves.

4- ÉTABLIR UNE LISTE DES SANCTIONS ÉDUCATIVES

Toutes les sanctions doivent présenter un caractère éducatif. Elles doivent présenter une part de frustration et être accompagnées d'une part de réparation.

5- DÉCHARGER LES ENSEIGNANTS DU POUVOIR DE PUNIR

Les professionnels doivent procéder à un signalement de toutes les infractions scolaires mais ne doivent plus être habilités à prononcer eux-mêmes des punitions. Cette mesure vise à protéger les professionnels tout en uniformisant les pratiques disciplinaires.

6- CONFIER LE PRONONCÉ DES SANCTIONS À UNE COMMISSION

Une commission de traitement des infractions doit être mise en place. Elle est chargée de proposer au chef d'établissement les sanctions adaptées. Elle est en charge du prononcé.

7- ASSURER UN SUIVI DES ÉLÈVES SANCTIONNÉS

Une fois la sanction appliquée, les élèves contrevenants doivent faire l'objet d'un soin particulier de façon à éviter qu'ils ne développent des ressentiments ou des rancœurs.

8- PRIVILÉGIER LES EXCLUSIONS INTERNÉES

Les exclusions temporaires doivent être limitées aux situations dans lesquelles la présence de l'élève contrevenant dans l'établissement pourrait présenter un réel danger.

Chapitre 3

PERMETTRE DES RENCONTRES APAISÉES AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

UNE ALLIANCE ESSENTIELLE ENTRE LES PARENTS ET L'ÉCOLE

ÉTABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE

On connaît l'importance de la cohésion entre l'école et les familles pour la réussite des élèves.

À l'inverse, de mauvaises relations entre les professionnels de l'éducation et les parents constituent souvent une cause d'échec scolaire.

Plusieurs enquêtes ont montré que les relations entre les parents et l'école s'étaient fortement dégradées. Le nombre d'incidents, de différends, de tensions et parfois d'agressions apparaît en forte augmentation.

Rétablir une relation de confiance entre l'école et les familles est absolument indispensable.

À cette fin, les professionnels ont besoin :

- D'améliorer les conditions d'accueil des parents d'élèves,
- De se doter de protocoles pour faciliter les rencontres avec les familles.



“

Le Centre ReSIS travaille afin d'améliorer les conditions d'accueil des parents d'élèves et de doter les établissements de protocoles pour faciliter les rencontres.

”

Données chiffrées

UNE DÉTERIORATION DES RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LES FAMILLES

L'enquête nationale menée par Georges Fotinos auprès des personnels de direction (en collèges et lycées), pour mesurer l'évolution des relations avec les parents d'élèves entre 2013 et 2023, montre une nette détérioration de ces relations, au point que seuls 37% de ces personnels considéraient qu'elles étaient satisfaisantes en 2023 contre 59% en 2013 (La Mésentente, 2024).

Dans une autre enquête datant de 2014, le même auteur révèle les données suivantes :

- Près d'un directeur sur quatre répond que dans son école, les parents ne respectent pas l'autorité des enseignants sur leurs enfants.
- Un directeur sur deux répond que les parents de son école n'inculquent pas à leurs enfants les valeurs de l'école républicaine.
- Un directeur d'école sur deux est victime d'au moins une agression (verbale ou physique) au cours de l'année.

LE POINT DE VUE DES PARLEMENTAIRES

« Les relations école-parents peuvent être marquées par la crainte, qui est double : crainte des professeurs d'être « envahis » par des parents omniprésents ; crainte des parents que l'école ne sache pas bien éduquer leurs enfants ou préparer leur avenir professionnel. »

Rapport d'information sur les relations entre l'école et les parents, présenté par Mme Valérie Corre, Assemblée nationale, juillet 2014.

« Les insultes, menaces, pressions et agressions constituent désormais le quotidien des enseignants ainsi que de l'ensemble du personnel administratif. »

Rapport de MM. François-Noël Buffet et Laurent Lafon, L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames, Sénat 2024.

”

”

Etude de cas

LES FAITS

Improvisée, sans anticipation, ni mise en œuvre d'un protocole adapté, une rencontre avec des parents tourne à l'affrontement.

Les parents d'une élève de 1ère ont demandé un rendez-vous à une professeure. Dans leur message, ils annoncent qu'ils ne sont pas d'accord avec les notes attribuées à leur fille. Ils estiment qu'elle est plus sévèrement notée que ses camarades et que cela a pour effet de la démotiver. Ils expriment en outre de vives critiques sur la classe, trop dissipée selon eux.

La professeure les reçoit dans une salle de classe. Elle conteste toute injustice de sa part et ajoute que la jeune fille est la première à avoir un comportement dissipé en classe, ce qui n'est favorable ni à ses apprentissages ni à l'ambiance générale.

La jeune fille proteste et donne des noms d'élèves qu'elle considère comme responsables du chahut. La professeure répond qu'elle a déjà puni ces élèves, et que si elle était sévère avec la jeune fille elle l'aurait également punie. La jeune fille se met à pleurer.

Les parents haussent le ton, le père déclare que le rôle d'un professeur est d'aider ses élèves à réussir et non de les faire pleurer, et que si la classe est mal tenue cela est d'abord la faute de l'enseignant. La mère accuse la professeure de faire échouer leur fille, de la dégoûter de sa matière et ajoute que de toute évidence la professeure n'aime pas leur fille. La professeure déclare qu'elle ne peut tolérer de tels propos, qu'elle n'a pas à recevoir de commentaires sur sa manière de faire son métier, qu'elle n'est pas là pour aimer ses élèves mais pour les faire réussir, et que c'est en étant exigeante qu'elle le fait. Elle ajoute que les parents devraient avant tout surveiller les devoirs de leur fille, qui semble beaucoup plus intéressée par son téléphone que par son travail scolaire.

Les parents se lèvent pour partir, le père menace de se plaindre auprès de la direction.

La professeure est bouleversée par la rencontre qu'elle vient de vivre. Elle voudrait pouvoir en parler à un collègue mais la salle des professeurs est vide, il est tard, tout le monde est reparti.

Etude de cas

LES SUGGESTIONS DU CENTRE ReSIS

Soutenus par des préconisations et des protocoles, les professionnels peuvent aborder les rencontres en minimisant les risques

Les conditions de la rencontre

- Il est imprudent de recevoir les parents sans être accompagné d'un autre professionnel surtout si la rencontre se rapporte à une contestation.
- Il n'est pas davantage souhaitable de rencontrer les parents en présence de l'élève.
- La salle de classe n'est pas le meilleur endroit pour rencontrer les parents. Ce lieu peut être chargé de mauvais souvenirs.

Les préconisations pour éviter l'incident

- L'accueil de la famille doit se faire sur le mode de la parfaite courtoisie.
- Il convient de ne jamais adopter d'entrée une position défensive.
- Il est préférable de laisser les parents exprimer leurs récriminations et de répondre ensuite.
- Face aux reproches des parents, éviter de répondre par d'autres reproches à l'égard de leur enfant.
- Il est toujours souhaitable de s'en tenir aux faits sans tomber dans le piège de l'accusation et de la justification.

La réaction face à l'incident

- Il est important de prendre note des propos exactement tenus.
- On ne doit pas attendre que la situation se dégrade. Il faut mettre fin à l'entretien dès les premières accusations.

À la suite de l'incident

- Il est essentiel de prendre très rapidement contact avec la direction pour l'informer de l'incident.
- Les professeurs de la classe doivent être informés des circonstances de la rencontre.
- Une cellule de débriefing serait nécessaire pour soutenir l'enseignante.

Nos recommandations pour faciliter l'accueil des parents d'élèves

01 DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE RENCONTRES INDIVIDUELLES

- Favoriser une invitation plutôt qu'une convocation.
- Adresser le message directement aux parents, sans passer par l'élève.
- Offrir un accueil extrêmement courtois.
- Disposer d'un lieu convivial, réservé aux adultes, protégeant la confidentialité.
- Privilégier la disposition en « petit salon », et la possibilité d'offrir un café ou un rafraîchissement.
- Éviter la salle de classe, qui peut donner aux parents le sentiment d'être traités en élèves.

02 PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DES RÉUNIONS DE PARENTS

Dans un texte déjà ancien, le psychiatre José-Mario Horenstein rappelait quelques précautions indispensables afin d'organiser des réunions avec des parents en s'inspirant d'un exemple américain :

“L'entretien avec les familles est indispensable aux progrès des élèves. Toutefois il n'est pas exempt de risques. Les procédures d'entrée des visiteurs dans un établissement doivent être mûrement réfléchies. [...]”

Voici quelques conseils des enseignants New Yorkais pour recevoir les parents dans des bonnes conditions :

- *Planifier un environnement accueillant. Les chaises en demi-cercle rendent la conversation plus aisée que de demander aux parents de prendre la place des élèves face à un bureau éloigné.*
- *Reformuler votre opinion en termes de déficit vers un langage positif en termes d'objectifs à atteindre ou des compétences à enseigner.*
- *Communiquer sans blâmer.*
- *Démarrer en pointant les atouts avant d'aborder les problèmes.*
- *Préparer quelque chose de précis pour chaque élève.*
- *Éviter les généralisations (« il a une mauvaise conduite ») au bénéfice des faits précis.*
- *Prêter attention à la communication non verbale et à l'écoute active. Les parents sont intéressés à des choses concrètes concernant leurs enfants et il convient de leur donner l'opportunité de poser des questions”.*

Nos recommandations pour faciliter l'accueil des parents d'élèves

03

UN PROTOCOLE RENCONTRE AVEC LES PARENTS

Recommandations pour éviter tout incident

- Valoriser l'élève autant que possible.
- Écouter attentivement ce que disent les parents, reformuler pour s'assurer d'avoir bien compris.
- Se montrer empathique envers l'inquiétude, la gêne ou la détresse des parents.
- Les rejoindre sur un objectif commun qui ne peut être que l'intérêt de leur enfant.
- Rappeler clairement le sujet de la rencontre y compris s'il porte sur un sujet qui fâche, pour autant celui-ci ne doit pas être évité.
- Expliquer le sens des actions, en mettant toujours en avant l'intérêt de l'élève.
- Rédiger un compte-rendu de l'entretien et l'adresser aux parents.

Précautions pour éviter l'agressivité et y faire face le cas échéant

- Conserver en toutes circonstance la plus extrême courtoisie.
- Rappeler l'exigence de réciprocité.
- Ne pas tomber dans le piège de l'accusation et de la justification.
- Ne porter aucun jugement sur la personnalité de l'élève, ni sur l'éducation des parents. S'en tenir aux faits.
- Être au moins deux professionnels pour recevoir les parents.
- Ne jamais répondre aux provocations, si le ton monte, rester calme.
- Noter précisément les propos tenus, afin d'inciter leurs auteurs à les modérer.
- Mettre fin à l'entretien en cas d'agressivité.
- Prévoir une possibilité de sortie ou de contact rapide avec un autre professionnel de l'établissement.

Nos recommandations pour faciliter l'accueil des parents d'élèves

03

UN PROTOCOLE RENCONTRE AVEC LES PARENTS (SUITE)

Recommandations à la suite de l'incident

- Alerter immédiatement la direction.
- Demander à bénéficier de la protection fonctionnelle.
- Ne pas oublier que la réaction d'hostilité s'adresse plus à la fonction qu'à la personne.
- Apporter une réponse collective et institutionnelle aux actes agressifs commis par des parents à l'égard des professionnels.
- Mettre en place des temps formels d'analyse des pratiques, afin d'aborder les difficultés du métier comme telles, et non comme des problématiques personnelles.

Chapitre 4 POUR ALLER PLUS LOIN...

Repenser l'organisation des établissements

MALAISE EN SALLES DES PROFESSEURS ET AU SEIN DES ÉQUIPES DE DIRECTION

RENFORCER LA SOLIDARITÉ AU SEIN DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES POUR APAISER LE CLIMAT SCOLAIRE

Un phénomène nouveau est apparu au cours des dernières années : les phénomènes de brimades et de mises à l'écart ne sont plus réservés aux seuls élèves.

Un nombre croissant de professionnels de l'éducation se plaignent aujourd'hui de ce type de situations.

Le pourcentage de professeurs se sentant mis à l'écart voire harcelés par leurs collègues semble même plus élevé que celui observé chez les élèves.

Dans le même temps, les chefs d'établissement reconnaissent avoir une vision négative de l'avenir de leur métier et se déclarent souvent trop isolés dans leurs prises de décision.



“

N'est-ce pas le fonctionnement même des établissements qui se trouve mis en cause par ces données nouvelles ?

Une réforme de l'organisation des établissements n'est-elle pas nécessaire ?

”

Données chiffrées

MALAISE EN SALLE DES PROFESSEURS...

- 30,6% des enseignants déclarent avoir souffert d'une mise à l'écart des membres du personnel.
- 19,9% des enseignants disent avoir souffert ou souffrir de harcèlement dans le cadre de leurs fonctions depuis le début de l'année scolaire.
- 48% des enseignants déclarent avoir une perception négative de leurs relations avec la direction.
- 78% ne se sentent pas respectés par la hiérarchie hors établissement.

Autonome de solidarité, 2022

ET AU SEIN DES ÉQUIPES DE DIRECTION

La majorité [des chefs d'établissement du 2nd degré] ont une vision négative de leur avenir fondée principalement sur le découragement, l'anxiété, l'absence de soutien et de bienveillance hiérarchiques, de reconnaissance et d'ouvertures professionnelles.

Le tout, se traduisant assez souvent par un souhait ou une décision de reconversion professionnelle.

Par ailleurs, 75,5 % des citations portant sur l'avenir professionnel sont négatives et 25,5 %, positives.

J.M. Horenstein et G. Fotinos, 2021

«Au regard de la situation d'urgence dans laquelle se débattent les PERDIR [...], il paraît crucial de modifier « le paradigme » du fonctionnement des établissements et de leur encadrement ».*

Georges Fotinos, ancien inspecteur général.

*PERDIR : Personnels de direction

Analyse

Imagine-t-on une entreprise ou une administration composée d'une centaine de personnels et concernant environ un millier d'utilisateurs, mais qui serait gérée uniquement par un directeur, un adjoint et un responsable financier, sans aucune ligne d'encadrement ? Imagine-t-on que les professionnels aient été recrutés sans que la direction ait été consultée et sans qu'elle ait examiné si leur profil convenait aux besoins du poste ? Imagine-t-on des personnels recrutés sans avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles ils allaient travailler, ni des habitudes et de la culture de l'entreprise ?

On reconnaîtra sans peine qu'une telle organisation ne saurait être efficace. On pourrait même se demander si elle serait simplement viable. Il s'agit pourtant de l'actuel mode de fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que des conditions de recrutement et d'affectation des professionnels de l'éducation.

L'actuel mode de gouvernance des établissements place un grand nombre de personnels de direction dans une situation proche de l'épuisement professionnel. Ils doivent être constamment présents pour répondre aux attentes et aux exigences de leurs autorités de tutelle, de leurs personnels, des élèves et des parents, contraints de faire face, seuls, à toutes les difficultés, tensions et conflits qui peuvent quotidiennement surgir dans un établissement. [...]

Les enseignants, quant à eux, ne sont pas associés à la gestion de l'établissement ; ils sont même souvent placés dans une situation totalement infantilisante. Assister à une réunion de pré-rentrée donne assez précisément la mesure de l'état de déresponsabilisation dans lequel les enseignants sont maintenus. Les professeurs découvrent, dans certains cas, seulement une journée avant leurs élèves les conditions dans lesquelles ils devront travailler, sans qu'ils aient à aucun moment participé à leur élaboration. Comment des professionnels, épuisés pour les uns, infantilisés pour les autres, seraient-ils à même d'incarner une quelconque forme d'autorité auprès des élèves ? Quant aux conditions actuelles de recrutement et d'affectation des enseignants, elles contraignent tous les professionnels du système éducatif à travailler dans des conditions qu'ils n'ont aucunement choisies.

Personne n'y trouve son compte, tout le monde est mécontent, mais personne n'ose élever la moindre critique à l'égard d'un système aussi absurde qu'inefficace.

Nos recommandations pour repenser l'organisation des établissements

01

RENFORCER LES ÉQUIPES DE DIRECTION

- L'équipe de direction des établissements devrait être considérablement renforcée. Un tel renforcement accroîtrait l'efficacité des établissements tout en allégeant la tâche des chefs d'établissement et en responsabilisant les enseignants.
- Les personnels volontaires pour être associés aux équipes de direction pourraient être déchargés d'une partie de leur service ou rémunérés en heure supplémentaire.
- Les écoles primaires doivent être dotées d'une équipe de direction comparable à celle des collèges et lycées.

02

ASSOCIER LES ENSEIGNANTS À LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS

- Les chefs d'établissement doivent être secondés par des professionnels de l'école associés à l'équipe de direction : ainsi en serait-il, par exemple, des membres de l'équipe de traitement des infractions, des CPE, des responsables chargés du suivi des études, des responsables par niveau de classe, d'un chargé des relations avec les parents...
- Les établissements doivent disposer d'un professionnel formé aux ressources humaines.

Nos recommandations pour repenser l'organisation des établissements

03

OSER FAIRE ÉVOLUER LE STATUT DES ENSEIGNANTS

- L'ensemble des conditions de recrutement, de mutation, de rémunération, de promotion et de service doivent pouvoir être renégociées dans le cadre d'une revalorisation générale des métiers de l'éducation.
- Rendre de l'autorité aux enseignants suppose qu'on les recrute et les affecte dans des conditions dignes de professionnels qualifiés et compétents et non qu'on les expédie loin de chez eux en attendant d'être déplacés au gré d'un barème national.

04

REVOIR LE STATUT DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE

- Il importe de revenir à l'esprit d'origine du corps des étudiants-surveillants.
- Les personnels de surveillance doivent être prioritairement recrutés parmi les étudiants se destinant aux métiers de l'éducation.
- Leur service en tant que surveillant doit leur faciliter l'accès aux différentes catégories du secteur éducatif.
- Les écoles primaires doivent pouvoir bénéficier de personnels de surveillance.

Conclusion

EN FINIR AVEC LES DÉSDORDRES SCOLAIRES SANS CÉDER À LA TENTATION DE MESURES HÂTIVES ET SIMPLIFICATRICES.

L'école française est aujourd'hui le théâtre de multiples désordres :

- Brimades et harcèlement entre élèves ;
- Chahuts, insolences et insultes en direction des personnels,
- Tensions entre parents et professionnels ;
- Malaise au sein de la communauté enseignante comme dans les équipes de direction.

L'ensemble de ces désordres mettent en péril les possibilités pour l'ensemble des élèves d'étudier en paix. Des mesures urgentes doivent être prises pour renouer avec la part d'autorité à l'école sans laquelle l'acte éducatif ne peut être possible.

Mais ce ne sont pas quelques mesures démagogiques prises hâtivement et sans discernement qui permettront de faire face aux désordres scolaires. L'autorité n'est pas l'autoritarisme, renouer avec elle ne signifie nullement revenir à on-ne-sait quel ordre ancien.

Ainsi l'école d'aujourd'hui n'a-t-elle nullement besoin :

- D'un retour du surveillant général ou de celui des blouses grises ;
- Des rodomontades et des coups de menton propres à flatter l'opinion ;
- Pas plus que d'une judiciarisation systématique de l'ensemble des pratiques scolaires.

Le Centre ReSIS a mené une expérimentation en proposant deux journées de formation (à Lyon et Paris) réunissant 150 professionnels volontaires à la Toussaint 2025. Ces échanges confirment des propositions réalistes, applicables à moindre coût et qui répondent aux préoccupations des acteurs du terrain.



Pour découvrir, ces deux journées d'atelier et de formation

Fort de son expérience dans la lutte contre toutes les souffrances scolaires, le Centre ReSIS entend apporter sa contribution à une réforme ambitieuse de l'école.

POUR QUE SOIT GARANTI À CHAQUE ÉLÈVE LE DROIT D'ÉTUDIER EN PAIX
POUR QUE SOIT GARANTI À CHAQUE PROFESSEUR
LA POSSIBILITÉ D'ENSEIGNER EN PAIX

Annexe

10 PROPOSITIONS IMMÉDIATES, 5 PROPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans un livre paru en 2024, Jean-Pierre Bellon, président du Centre ReSIS, a développé un ensemble de 15 mesures – dont 10 immédiates – pour renouer avec l'autorité à l'école.

Nous reproduisons ci-dessous un extrait de l'ouvrage.

1- IMPOSER DES RÈGLES STRICTES DE CIVILITÉ

- Aucun propos, inconvenant ou grossier, aucune insulte, ne peuvent trouver leur place au sein de l'école. Tout élève contrevenant à cette règle est immédiatement rappelé à l'ordre.
- Les professionnels veillent à s'exprimer en direction des élèves avec la plus parfaite courtoisie.

2- DÉFINIR LA LISTE DES INFRACTIONS SCOLAIRES ET INCITER LES PROFESSIONNELS À EN FAIRE UN SIGNALEMENT SYSTÉMATIQUE

- L'ensemble des actes, attitudes et propos qui ne peuvent trouver leur place au sein de l'école sont très précisément définis. La liste des infractions scolaire est portée à la connaissance des élèves et des familles.
- Les professionnels procèdent à un signalement systématique de toutes les infractions scolaires survenant en leur présence.



L'ensemble de nos propositions sont applicables à moindre coût et dans un délai rapide.



Annexe

3- RÉORGANISER LES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

- Les professionnels de l'établissement ne sont pas habilités à punir les élèves.
- Une commission de traitement des infractions est mise en place au sein de l'établissement. Elle est chargée de traiter toutes les situations signalées par les professionnels. Elle propose au chef d'établissement les punitions ou sanctions adaptées à l'infraction signalée.
- Les décisions de la commission de traitement des infractions peuvent faire jurisprudence pour le traitement des futures infractions.

4- IMPOSER UNE PRÉSENCE ASSIDUE DES ÉLÈVES

- L'absentéisme est fortement réprimé.
- Des procédures de signalement sont systématiquement mises en œuvre.
- Des contacts immédiats sont pris avec les familles.

5- TRAITER TOUTES LES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

- Aucune moquerie, aucun surnom, aucune mise à l'écart n'ont leur place dans l'établissement.
- Les professionnels sont incités à la plus grande vigilance et à intervenir systématiquement dans tous les cas où un élève se trouve en difficulté face à ses camarades.
- Une équipe spécialement dédiée et formée au traitement des situations de brimades est constituée au sein de l'établissement. Elle prend en charge systématiquement tous les cas de brimades.
- La Méthode de la Préoccupation Partagée (MPPfr) est utilisée pour venir en aide aux victimes et pour intervenir auprès des élèves ayant pris part aux brimades.

Annexe

6- TRAITER TOUTES LES SITUATIONS DE CHAHUT

- Un protocole est mis à disposition des professionnels pour faire face aux situations d'incivilités, insultes ou menaces.
- Aucune situation de chahut n'est tolérée au sein de l'établissement. Toutes les situations de classes difficiles sont systématiquement signalées.
- Un protocole de traitement des classes difficiles est mis en place. Il associe les élèves au règlement de la situation.

7-RENFORCER LA SURVEILLANCE DES ESPACES SCOLAIRES

- Les professeurs qui le souhaitent peuvent participer à la surveillance des espaces scolaires.
- Des contacts sont pris avec les instances locales chargées des transports scolaires de façon à ce qu'un signalement systématique des incidents survenant dans les bus scolaires soit entrepris et transmis à l'établissement dont dépendent les élèves.
- Les infractions signalées dans les transports scolaires sont traitées par l'établissement dont dépendent les élèves concernés.

8-METTRE LES ÉCRANS À DISTANCE

- Les téléphones portables sont strictement interdits au sein de l'établissement.
- Il est demandé aux élèves de déposer leur smartphone dans des casiers prévus à cet effet dès leur arrivée dans l'établissement et ne les reprendre qu'au moment de leur départ.
- Des sanctions sont prises à l'égard des contrevenants.

Annexe

9- EXIGER UNE TENUE CORRECTE

- Aucune tenue désinvolte, négligée, indécente ou inadaptée au cadre scolaire n'a sa place au sein de l'école.
- La direction de l'établissement a la possibilité de refuser l'accès d'un élève à une salle de cours s'il porte une tenue non appropriée

10- FACILITER LES RAPPORTS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES

- Les professionnels accueillent les parents d'élèves avec courtoisie et respect.
- Un protocole précisant les règles de conduite des entretiens avec les parents est rédigé à cette fin.
- Des locaux accueillants et confortables sont aménagés dans l'établissement pour rencontrer les familles.
- Les parents sont informés qu'aucune contestation relative à une activité, un enseignement ou un programme dispensé par l'établissement ne peut être recevable.

Annexe

D'autres dispositions nécessiteraient certaines modifications de l'actuel cadre réglementaire, soit en matière de statut des personnels soit en ce qui concerne l'organisation des établissements scolaires. Nous suggérons cinq mesures de ce type.

CINQ MESURES COMPLÉMENTAIRES pouvant être mises en œuvre ultérieurement

1- UNE RÉFORME DU MANAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.

- L'actuel isolement des chefs d'établissement doit être rompu. Les équipes de direction doivent être considérablement renforcées.
- Les directions d'établissement peuvent s'entourer d'enseignants déchargés d'une partie de leur service et responsables de certains secteurs d'activité : suivi des études, relations avec les parents d'élèves...
- Les écoles primaires doivent être dotés d'une équipe de direction comparable à celle des collèges et lycées.

2- UNE MODIFICATION DU STATUT DES ENSEIGNANTS.

- L'ensemble des conditions de recrutement, de mutation, de rémunération, de promotion et de service doivent pouvoir être renégociées dans le cadre d'une revalorisation générale des métiers de l'éducation.

Annexe

3- UNE REFORGE DU STATUT DES PERSONNELS DE SURVEILLANCE.

- Il importe de revenir à l'esprit d'origine du corps des étudiants-surveillants.
- Les personnels de surveillance doivent être prioritairement recrutés parmi les étudiants se destinant aux métiers de l'éducation.
- Leur service en tant que surveillant doit leur faciliter l'accès aux différentes catégories du secteur éducatif.
- Les écoles primaires doivent pouvoir bénéficier de personnels de surveillance.

4- DES MESURES LÉGISLATIVES VISANT À RESPONSABILISER LES PARENTS DES ÉLÈVES ABSENTÉISTES.

- Un adolescent absent durablement ou régulièrement de son collège ou de son lycée se trouve possiblement en situation de danger pour lui-même ou pour autrui.
- Certaines dispositions doivent être prises pour permettre aux parents défaillants de mieux assurer leur responsabilité parentale.

5- UNE RÉFLEXION AUTOUR DU BÂTI SCOLAIRE.

- Les nouvelles constructions d'écoles, de collèges et de lycées doivent systématiquement prendre en compte :
 - Les besoins des élèves et leur surveillance dans l'aménagement des espaces de récréation,
 - Les besoins des personnels en termes de condition de travail (bureaux, espaces dédiés aux réunions et rencontres avec les parents).
 - Les besoins liés aux sanctions (espaces permettant de mettre à l'écart de leurs camarades les élèves sanctionnés).
- Ces mêmes besoins des élèves et des personnels devraient être considérés lors de toutes les rénovations d'établissements scolaires.

© 2026 – Tous droits réservés.

Ce livre blanc est la propriété exclusive du
Centre ReSIS (association loi 1901).

Toute reproduction, diffusion ou utilisation,
même partielle, est interdite sans l'autorisation
écrite préalable du Centre ReSIS.